

### La MEMF et ses délégués :

Toutes les mutuelles ont mis en place des délégués. Ces délégués représentent les adhérents en Assemblée Générale et participent donc aux grandes décisions concernant la stratégie de la Mutuelle. Ils sont également des relais de communication auprès des adhérents.

### Election des délégués (conformément à l'article 17 des statuts MEMF) :

Les membres de chaque collège (CIEM, FNMf, MUTEX, Retraités ou Accueil) élisent parmi eux les délégués à l'Assemblée générale de la mutuelle. Les délégués sont élus pour trois ans. Les candidats non élus constituent les délégués suppléants.

La perte de la qualité de membre entraîne celle de délégué ou de délégué suppléant.

---

En 2024, nous devons renouveler les délégués MEMF. Afin de préparer cette élection, nous recherchons des candidats. Si vous êtes intéressés, vous voudrez bien remplir ce bulletin de candidature au poste de délégué MEMF et le retourner par mail à [memf@mutualite.fr](mailto:memf@mutualite.fr) avant le 19 février prochain

## CANDIDATURE à l'élection des DELEGUES

### Choisir votre collège d'appartenance :

- « Actifs » CIEM
- « Actifs » FNMf
- « Actifs » MUTEX
- « Retraités »
- « Accueils »

-----

### Bulletin à retourner avant le 19 février 2024

Je soussigné(e) Mr / Mme / (nom).....

(prénom).....

me porte candidat(e) à l'élection des délégués de la M.E.M.F dont le scrutin se déroulera par correspondance (vote électronique ou courrier) du 27 février au 15 mars 2024.

Le.....  
(Signature)